

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2024-012</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 30 janvier 2024</p>
---	---

L'an deux mil vingt-quatre et le trente janvier à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 24 janvier 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Syndie FABRE, Franck STARON, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT, Brigitte MONTET, Norbert GUILLARME

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Olivia HILAIRE

Absente : Syndie FABRE

Pouvoir de : Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

4.1.1 – Création de poste permanent – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de créer, transformer ou supprimer des emplois permanents à temps complet et/ou à temps non complet au fonctionnement des services de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs communaux en créant au 1^{er} février 2024 l'emploi suivant :

- Un poste d'adjoint administratif à temps complet 35/35°

L'activité du service population s'étant intensifiée, la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet est indispensable pour répondre aux besoins de la population.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité (24 présents + 1 pouvoir),

APPROUVE à compter du 1^{er} février 2024 la création ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs:

- En créant un poste d'adjoint administratif, à temps complet 35/35°

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à la rémunération des nommés dans les emplois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20240131-DE_2024_012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 31 janvier 2024
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joanny', written over the typed name of the secretary.